

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 112 (2004)

Artikel: L'immigration dans le canton de Vaud au début du XIX-siècle
Autor: Rovere, Sandrine
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-515232>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'IMMIGRATION DANS LE CANTON DE VAUD AU DÉBUT DU XIX^e SIÈCLE

L'exemple de Lausanne

SANDRINE ROVERE

L'immigration est un problème qui suscite actuellement de grandes controverses, comme les récentes élections fédérales ont pu nous le prouver¹. Pourtant, elle n'est pas un phénomène nouveau. De par sa position centrale au sein de l'Europe, la Confédération a de tout temps été assimilée à un lieu de passage obligé sur les grands axes migratoires européens. Au sein de la Suisse, le Pays de Vaud est depuis longtemps une terre d'accueil pour les populations émigrées. Le phénomène migratoire est bien connu, puisque l'on trouve nombre d'études dédiées aux refuges de la révocation de l'Édit de Nantes ou de la Révolution française, des travaux sur l'immigration durant les Trente Glorieuses ou des ouvrages analysant le problème des requérants d'asile à la fin du xx^e siècle². Pourtant, on remarque que « faire et écrire l'histoire des migrations dans le canton de Vaud durant la Médiation relève de l'exercice d'équilibriste »³, comme le souligne Lucienne Hubler. Si une partie des sources concernant l'émigration ont pu être exploitées par Béatrice Salomon-Arbenz ou Alain-Jacques Tornare, la recherche dans le domaine de l'immigration reste peu développée⁴. Notre récent travail de mémoire n'entendait pas combler les lacunes dans ce domaine, le faible nombre de sources conservées aux Archives cantonales vaudoises ne permettant pas d'obtenir un panorama complet de la situation migratoire de l'époque. En s'attachant à exploiter le registre des étrangers de la commune de Lausanne pour la

1 A l'occasion des votations fédérales du 26 septembre 2004, la population suisse a rejeté deux arrêtés visant à accorder la naturalisation facilitée aux étrangers de la deuxième et troisième générations vivant en Suisse. Lors de la campagne précédant ce scrutin, l'UDC avait fait scandale en lançant une campagne d'affichage montrant une carte d'identité helvétique arborant le nom d'Oussama Ben Laden ou en affirmant que les musulmans représenteraient 72% de la population suisse en 2040. Si une large part de la classe politique a condamné ces affiches, les résultats montrent que la population y a été sensible, et que la question de l'immigration reste polémique et passionnelle dans notre pays.

2 Voir notamment Henri MEYLAN, « Aspects du refuge huguenot en Suisse romande », dans *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, Paris,

1969, p. 511-540. Anne RADEFF, « Identité et différence : l'intégration des huguenots à Lausanne (1698-1798) », dans *RSH*, 1986, p. 337-345. Jean-François BERGIER, *Essai sur les émigrés en Suisse et la Révolution française*, Lausanne (mémoire de licence), 1954.

3 Lucienne HUBLER, « Immigration et émigration » dans *Vaud sous l'Acte de Médiation, 1803-1813. La naissance d'un canton confédéré*, textes réunis par Corinne CHUARD et al., Lausanne, 2002 (BHV 122), p. 284.

4 Béatrice SALOMON-ARBENZ, *Les Vaudois au service de la France de 1806 à 1830*, Genève (mémoire de licence), 1976. Alain-Jacques TORNARE, *Vaudois et Confédérés au service de France*, Yens sur Morges, 1998, et *Les Vaudois au service de Napoléon. Des pyramides à Waterloo, 1798-1815*, Yens sur Morges, 2003.

période 1811-1816⁵, cette étude visait à présenter un portrait grossier de la population migrante présente dans le chef-lieu vaudois durant cette période particulière. Ce sont les caractéristiques principales de ces étrangers que le présent article entend brièvement évoquer⁶.

Nous avons donc choisi de nous concentrer sur une période particulière de la Médiation. Les années 1811-1816 forment en effet un moment-clé dans l'évolution du canton de Vaud, pris dans les multiples bouleversements politiques, sociaux ou économiques, qui agitent l'Europe et influent presque obligatoirement sur les phénomènes migratoires. En effet, en 1811, Napoléon domine sans partage l'ensemble du continent : il règne sur un Empire immense, composé de cent trente départements et de nombreux États-satellites à la tête desquels il a placé ses hommes de confiance. Il est en outre devenu l'allié de ses farouches ennemis, l'Autriche, la Prusse et la Russie. Pourtant, cette hégémonie a un prix. L'Empereur n'a acquis ce semblant de paix qu'au prix de guerres qui ont mis à feu et à sang tout le continent. Partout où il règne, il réclame un nombre sans cesse croissant de soldats. Au fil du temps, les mutineries et les désertions se multiplient, d'autant que les troupes napoléoniennes ont rencontré de vives résistances en Espagne et que l'Empereur lance, à l'été 1812, une gigantesque campagne militaire contre la Russie. Près de cinq cent mille hommes sont alors regroupés en Allemagne et en Pologne, prêts à engager le combat contre les troupes d'Alexandre I^{er}. Le passage des armées est un traumatisme violent pour les populations. Les soldats, qui reçoivent irrégulièrement leur solde et dont l'équipement est souvent de mauvaise qualité, se livrent au pillage et aux rapines. Les armées de « libération » ont des exigences financières que les communautés ne peuvent pas satisfaire. L'arrivée des troupes provoque donc des mouvements de population importants. A l'inverse, le repli des débris de la Grande Armée, en 1812 et 1813, redonne espoir à des nations obérées par les impôts de guerre et les conscriptions. Des alliances se nouent ainsi dans le courant de l'année 1813 et aboutissent, en 1814, à la défaite militaire et à l'abdication de Napoléon. Son Empire est démembré.

La chute de l'Empire provoque une crise politique sans précédent en Europe et plonge tout le continent dans le chaos. Partout, l'Ancien Régime le dispute à l'ordre nouveau et les tenants des valeurs aristocratiques tentent de retrouver leurs privilèges. Le Congrès de Vienne rétablit la légitimité de ce qui avait existé avant les événements de 1789. Il ne parvient toutefois pas à gommer totalement la Révolution et les espoirs qu'elle avait suscités ; malgré le semblant d'équilibre créé par le traité de Vienne, les monarchies traditionnelles ne vont pas tarder à être confrontées à des mouvements nationaux de plus en plus puissants.

A cette situation politique tendue s'ajoute une économie en crise. Napoléon a introduit en 1806 un Blocus continental visant à interdire à tous les alliés de la France le commerce avec la

5 ACV, K VII h 5, vol. Lausanne.

6 Pour de plus amples renseignements, le lecteur pourra se référer au travail de mémoire : Sandrine ROVERE, *L'immi-*

gration dans le canton de Vaud au début du XIX^e siècle : l'exemple de Lausanne, Lausanne (mémoire de licence sous la direction de François Jequier), 2004, 2 vol.

Grande-Bretagne. Des taxes prohibitives frappent plusieurs produits, dont le sucre, le café et le coton, et un certain nombre de mesures réglementent de manière très stricte le commerce du textile. Cet embargo a des répercussions terribles sur toute l'Europe, déjà affaiblie par les campagnes militaires. Des pans entiers de l'économie sont fragilisés. Cette politique agressive vise avant tout à favoriser le commerce français au détriment de celui du reste de l'Europe. Comme les autres pays, la Suisse souffre grandement de cette situation. Première importatrice de coton après l'Angleterre, elle est particulièrement pénalisée par les mesures napoléoniennes. Ce sont surtout les régions septentrionales et orientales, fortement industrialisées, qui souffrent le plus ; dans les cantons d'Argovie, de Zurich, de Saint-Gall et d'Appenzell, notamment, « les manufactures [...], après avoir languï dans un état de souffrance progressive, touchent aujourd'hui à leur fin »⁷.

La chute de Napoléon et la fin du Blocus continental ne mettent pas un terme à l'instabilité économique. Si la crise semble se résorber durant les années 1814-1815, elle sévit à nouveau en 1816 et l'Europe continentale connaît alors sa dernière grande famine. Dès le début de l'année, les prix augmentent de manière significative, en raison de mauvaises conditions météorologiques. Les quantités de grains disponibles baissent de manière dramatique et le ravitaillement devient rapidement problématique. On assiste bientôt à une hausse importante du taux de mortalité. Aussi cette crise a-t-elle un impact extraordinaire sur les mouvements migratoires, tant en Suisse qu'à l'échelle du continent.

Sur une période relativement courte se succèdent opérations militaires d'envergure, changements de régime, crises de subsistance et épisodes de surmortalité. Autant d'éléments qui déstabilisent les populations européennes et qui pourront les pousser à s'exiler. Pourtant, le canton de Vaud est relativement épargné par les calamités de l'époque. Les troupes françaises n'occupent plus le pays ; l'économie, peu tournée vers l'industrie, parvient à se remettre sans trop de dommage du Blocus continental⁸ et le cours du blé garde une certaine stabilité. Ces éléments peuvent expliquer l'afflux massif de migrants dans le canton de Vaud durant notre période.

LA LOI DU 1^{er} JUIN 1811

L'étude de notre registre est grandement facilitée par l'introduction, le 1^{er} juin 1811, de la loi cantonale en matière de police des étrangers. Ce texte est le premier document rédigé sur le sujet par les instances vaudoises depuis la création du canton. Les autorités, tout au long des soixante-sept articles qui forment cette loi, s'attachent à réglementer des domaines aussi variés

7 Comme l'écrit le landamman Pierre Burckhard, cité par Émile BUXCEL, *Aspects de l'économie vaudoise 1803-1850*, Lausanne, 1981 (BHV 71), p. 20.

8 Selon François Jequier, du fait de son économie céréalière et viticole, le canton de Vaud « fut moins touché par les décrets de Berlin (1806) et de Trianon (1810). Sur le plan de l'industrie naissante, les Vaudois bénéficièrent des effets secondaires du Blocus en ce sens que la ruine passagère de l'horlogerie genevoise et les diffi-

cultés des horlogers neuchâtelois profitèrent aux Vaudois ». François JEQUIER, « Heurs et malheurs de l'économie et des finances vaudoises sous la pesante tutelle française (1798-1813) », dans François JEQUIER (dir.), *Le Canton de Vaud de la tutelle à l'indépendance (1798-1815). Regards nouveaux sur l'économie et les finances, les Bourla-Papey et la contre-révolution*, Lausanne, 2003 (Études & Enquête 30), p. 24.

que les conditions d'obtention d'un permis d'établissement, le mariage des immigrants, ou l'acquisition d'immeubles par des personnes non-vaudoises.

Cette volonté de contrôler tous les aspects de l'immigration les pousse également à préciser les règles pour la tenue des registres des étrangers. Ces documents étaient obligatoires dans chaque commune depuis 1798. Toutefois, l'exigence des autorités d'y voir noter le nom, le but du voyage de l'étranger et son lieu de destination restait relativement peu appliquée. La loi de 1811 marque donc une évolution dans la tenue des registres, puisque les Municipalités ont l'obligation d'inscrire, en plus des prénoms et noms, le lieu d'origine et l'état ou la profession, l'espace de temps pour lequel le permis est accordé, l'indication de la commune dans laquelle l'étranger veut s'établir et la spécification des pièces formant le dépôt⁹. Les registres obtenus à partir de cette date sont donc bien plus détaillés que les documents tenus précédemment.

LE REGISTRE DES ÉTRANGERS DE LA COMMUNE DE LAUSANNE

Le registre des étrangers de la commune de Lausanne recense tous les étrangers ayant obtenu un permis d'établissement de la Municipalité entre juin 1811 et décembre 1816. Il est exemplaire pour notre sujet. En effet, si nous avons pu trouver jusque-là quelques documents dénombant le nombre d'étrangers présents sur le territoire du chef-lieu, ces écrits n'indiquaient souvent que le nom et la date d'arrivée de l'immigré ; aussi, il ne nous est pas permis d'effectuer des comparaisons entre la période 1811-1816 et les années qui la précèdent. De même, il aurait été intéressant de pouvoir suivre l'évolution de la migration durant la grande crise des années 1816-1817. Malheureusement, il n'existe pas de sources similaires aux Archives cantonales vaudoises. Aussi, notre période représente-t-elle une parenthèse exceptionnelle dans un domaine où les sources manquent cruellement. A l'exception d'un registre de la commune de Moudon¹⁰, il nous a été impossible de trouver une source traitant avec autant de détails des autres municipalités vaudoises. Il nous faut donc considérer le portrait tracé par le registre des étrangers de la commune de Lausanne comme un instantané de la situation migratoire d'une commune bien particulière, à un moment donné de son histoire. Le cas de Lausanne n'est pas forcément représentatif de la situation vaudoise dans son ensemble, le canton se caractérisant par ses diversités climatique, économique et démographique. Les spécificités que nous avons pu rencontrer dans cette agglomération ne se retrouveraient pas forcément dans d'autres localités. Toutefois, l'étude de ce registre permet de définir grossièrement les caractéristiques de l'immigration vaudoise en milieu urbain. Elle ne reprend volontairement que certaines informations, nous nous contenterons d'évoquer ici les grands traits qui définissent la population migrante résidant à Lausanne durant notre période.

9 « Loi du 1^{er} juin 1811 sur l'établissement des étrangers » dans *Recueil des lois, décrets et autres actes du gouvernement du canton de Vaud, et des actes de la*

Diète helvétique qui concernent ce canton, Lausanne, 1811, t. VIII, p. 127-128.

10 ACV, K VII h 5, vol. Moudon.

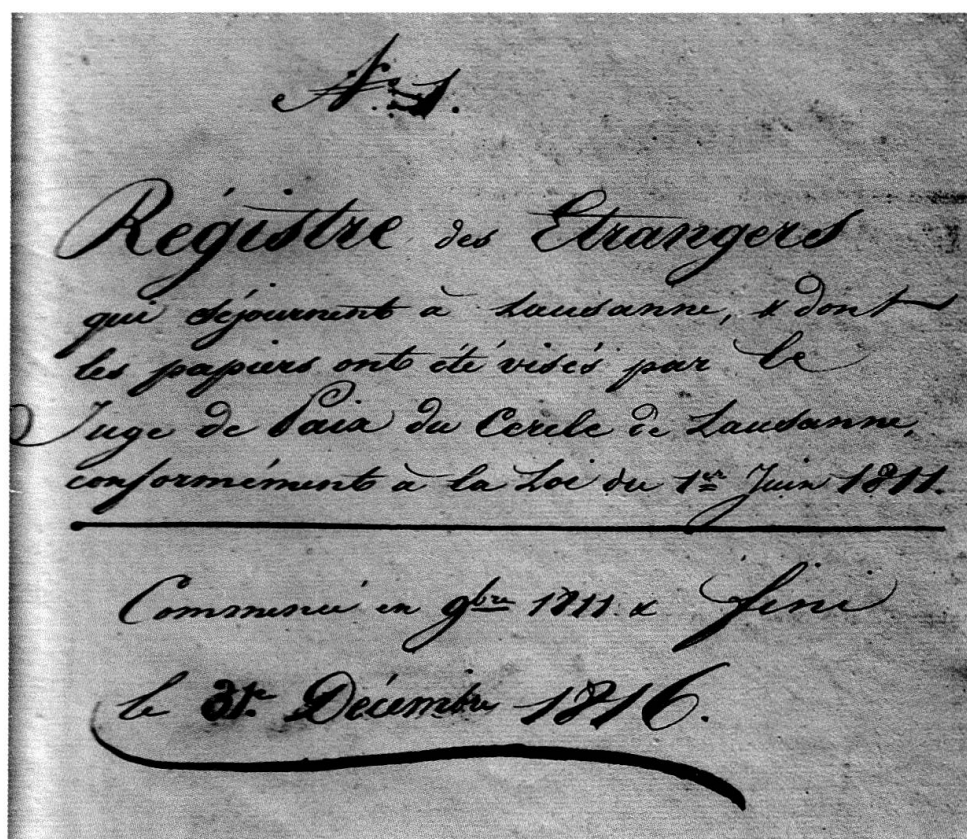


FIGURE 1

Registre des étrangers de la commune de Lausanne. ACV, KVII h5.

UNE IMMIGRATION TEMPORAIRE

Le registre dénombre au total deux 2293 arrivées. Ce chiffre est considérable. Le chef-lieu comptait, en 1803, 9965 habitants¹¹ ; les étrangers représenteraient ainsi le 23% de la population, soit près d'un habitant sur quatre. Durant la Médiation, cette proportion était bien moindre pour l'ensemble du canton, puisque Lucienne Hubler l'estimait entre 3 et 6%¹². On peut donc considérer que les mouvements migratoires connaissent une véritable explosion durant cette période troublée des années 1811-1816. Si le nombre des arrivées augmente de manière significative durant notre période, il faut également souligner qu'une large part de cette immigration est le fruit d'un déplacement qui n'est que temporaire. En effet, une ville comme Lausanne n'aurait pas pu accueillir autant d'expatriés définitifs sur une période aussi courte. En outre, les crises qui secouent l'Europe durant ces années favorisent l'émigration de courte durée, puisque les migrants regagnent leur pays lorsque le calme est revenu.

11 ACV, Ea 18 ter, voir HUBLER, « La démographie », dans *Vaud sous l'Acte de Médiation*, p. 281.

12 HUBLER, « Immigration et émigration », p. 286.

C'est d'ailleurs ce que semble confirmer l'étude du registre dédié à la commune de Moudon. En effet, si celui de Lausanne n'autorise pas l'évaluation du temps de présence d'un étranger sur le territoire de la commune, en ne mentionnant que la date d'arrivée dans le cercle, la Municipalité de Moudon prend la peine d'enregistrer les départs des migrants auxquels elle a accordé un permis d'établissement. L'inscription des départs cesse malheureusement en 1818, ce qui empêche d'étudier la migration temporaire sur le long terme. Entre 1811 et 1816, Moudon délivre cent vingt autorisations de séjour. Le bourg compte alors un peu plus de 1300 habitants¹³. Les étrangers légalisés représentent donc près 9% de la population. Ce chiffre est certes légèrement supérieur aux fourchettes proposées par Lucienne Hubler, mais il reste bien inférieur à ce que nous avons pu trouver dans le cas de Lausanne. En juin 1818, trente de ces migrants avaient quitté la commune de Moudon. Il semblerait donc, selon l'exemple de cette commune, qu'un quart des étrangers reprend la route dans un intervalle de cinq ans. Ce chiffre ne tient compte que des immigrations de très courte durée. Or, si les migrations temporaires étaient, traditionnellement, des déplacements de type saisonnier, Anne Radeff constate, durant les premières années de la Médiation, un glissement de ce genre de mouvements vers des expatriations de courte à moyenne durée, « plusieurs individus [faisant] souvent des absences de 1, 2, 3 ou 4 années »¹⁴. Aussi, on peut supposer que le nombre de départs augmente encore, si l'on envisage les migrations sur le moyen ou le long terme; la proportion des migrants quittant le territoire pourrait même représenter jusqu'à 50% de la communauté étrangère légalisée, ce qui est considérable. Autre fait marquant: contrairement à ce que l'on tend habituellement à penser, seul un étranger quittant sa commune d'accueil sur six rentre dans son pays d'origine, les autres migrants s'établissant dans d'autres localités du canton de Vaud (40%) ou dans d'autres régions de Suisse (33%). La décision de poursuivre son voyage vers d'autres pays est plutôt rare, puisqu'elle ne concerne qu'un seul des immigrés recensés dans le registre de Moudon. Nous ne possédons malheureusement pas ce type de chiffres pour le chef-lieu du canton. Il est toutefois possible d'estimer que la proportion des déplacements de brève échéance à Lausanne présente une certaine similarité avec ce que nous avons pu trouver dans la Broye.

UNE IMMIGRATION D'HOMMES JEUNES

Parmi les 2300 personnes recensées dans le registre des étrangers de Lausanne, on relève 2080 hommes et 213 femmes. L'immigration dans la capitale vaudoise touche donc essentiellement une population masculine. En effet, les femmes ne représenteraient, d'après les chiffres fournis par la même source, qu'environ 9% de la communauté étrangère lausannoise. Nous n'avons toutefois aucune certitude en ce qui concerne ces proportions. L'étude de la migration pose problème,

13 1343 habitants au recensement de 1803, selon Monique FONTANNAZ dans son ouvrage à paraître *La ville de Moudon*, Bâle (Les monuments d'art et d'histoire du canton de Vaud 6), p. 15.

14 Selon le préfet du Léman, cité par Anne RADEFF dans son article « Loin des centres. Consommation et mobilités du XVIII^e au XIX^e siècle », dans *RSH*, 1999, p. 120.

puisque les femmes ne figurent pas dans les listes officielles. Les décomptes des autorités ne recensent que les personnes titulaires d'un permis d'établissement. Ainsi, si des couples ou des familles voyagent, seul le chef de famille apparaît dans le registre des étrangers et rien ne permet de distinguer les déplacements familiaux d'une migration individuelle. En conséquence, les seules femmes que nous pouvons rencontrer dans notre source sont des migrantes qui se déplacent de manière indépendante ou avec des personnes extérieures à leur famille. Nous n'avons aucun moyen comptabiliser les femmes mariées ou les jeunes filles mineures¹⁵. En conséquence, les données quantitatives ne sont pas fidèles à la réalité. Elles représentent pourtant les seules indications disponibles pour notre période. Nous nous contenterons donc de souligner ici que, si les chiffres de la migration nous semblent déjà importants, l'immigration à Lausanne à notre époque touche une population certainement plus nombreuse que ce que nous pouvons imaginer. De même, d'éventuelles corrections dans les chiffres de la population migrante féminine ne devraient pas combler la forte différence numérique qui existe entre les deux sexes.

S'il y a une grande disproportion dans la présence étrangère masculine et féminine à Lausanne entre 1811 et 1816, le déplacement n'est pas distribué de façon régulière au sein d'un même genre, puisque certaines classes d'âge sont largement plus représentées que d'autres dans le registre. On peut considérer que la population migrante est constituée presque entièrement de personnes dans la force de l'âge. En effet, les hommes et les femmes constituant ce que nous appellerions aujourd'hui la « population active », soit les personnes entre 16 et 50 ans, en âge d'exercer une activité professionnelle, forment près de 90 % de la population étrangère totale. Parmi ces classes d'âge, c'est surtout grâce à l'apport des migrants les plus jeunes que la communauté étrangère s'accroît : durant la période qui nous intéresse, près d'un habitant de Lausanne sur six est un étranger entre 16 et 30 ans. Il semble donc que la migration soit bien plus aisée, lorsque le voyageur est en pleine possession de ses moyens physiques et lorsque les responsabilités familiales ne le retiennent pas au pays. C'est durant ces quelques années qui précèdent le mariage que le jeune homme quitte son pays pour gagner les rives du Léman, où il espère pouvoir constituer un petit pécule qui va lui permettre de rentrer au pays et d'y vivre convenablement. Le déplacement vers le canton de Vaud a donc un effet sélectif sur l'âge, en sollicitant prioritairement les populations professionnellement utiles et répondant essentiellement à des impératifs économiques.

Pourtant, le caractère alimentaire de cette immigration se retrouve également dans les tranches d'âge qui n'appartiennent pas forcément à la population active. On peut certes rencontrer un certain nombre de jeunes enfants ou de personnes âgées, venus à Lausanne pour y acquérir une formation ou pour y jouir d'une retraite bien méritée. Néanmoins, cet aspect reste très marginal par rapport à la majorité de la population migrante. En effet, les enfants et les

15 Le même problème se pose lorsque l'on tente d'étudier le déplacement des enfants. En effet, les seuls enfants apparaissant dans le registre sont ceux qui arrivent à

Lausanne sans leurs parents. Aussi, une large part des migrations enfantines échappe à nos dénombrements.

jeunes adolescents viennent très tôt dans le canton de Vaud pour y apprendre un métier, à l'instar d'un Genevois de 10 ans, placé à Lausanne comme commis négociant, ou ces quelques fillettes d'à peine 12 ans qui officient comme domestiques. De même, si l'on rencontre quelques exemples de migration de longue distance de villégiateurs aisés parmi les personnes âgées recensées dans notre registre, la majorité des plus de 50 ans effectuent le voyage, car ils espèrent trouver du travail dans la capitale vaudoise, à une période où rien ne garantit le minimum vital aux aînés. De fait, l'engagement des personnes âgées au sein des maisons vaudoises est relativement fréquent, puisque des étrangers jusqu'à l'âge de 65 ans indiquent des employeurs. A partir de cet âge, si les migrants mentionnent encore une profession, ils omettent le nom des employeurs, signe que ces personnes ne sont plus guère engagées au sein des entreprises lausannoises.

LES SECTEURS SOCIOPROFESSIONNELS CONCERNÉS PAR LA MIGRATION

La population étrangère joue donc un rôle central dans l'économie vaudoise. Loin de concurrencer la main-d'œuvre locale, les immigrés la complètent et permettent ainsi le développement et la mise en valeur de certains domaines socioprofessionnels.

A la fin de la Médiation, l'économie vaudoise est encore essentiellement orientée vers l'agriculture. Si l'artisanat et les services connaissent alors une grande vigueur¹⁶, ce n'est pas le cas de l'industrie qui peine à prendre son envol. C'est pourtant dans ce secteur que la majorité des étrangers de notre registre trouvent un emploi. Les professions du secondaire occupent ainsi plus de 70% des hommes non-vaudois. A l'inverse, le secteur primaire, dans lequel œuvre encore l'essentiel de la population vaudoise, ne concerne qu'une part négligeable de la communauté étrangère (2% environ). Les emplois dans lesquels les immigrants se distinguent sont donc économiquement complémentaires de ceux qui sont remplis par les citoyens vaudois. Les expatriés trouvent du travail dans des domaines qui sont traditionnellement peu prisés des Lausannois, car peu valorisants (la tannerie ou la domesticité par exemple) et éreintants physiquement (comme le domaine de la construction) ou parce qu'ils nécessitent une formation particulière (les horlogers et bijoutiers mais aussi les chamoiseurs ou les stucateurs). Aussi, les migrants viennent-ils combler les lacunes laissées par les populations autochtones.

Lors de l'exil qui avait suivi la révocation de l'Édit de Nantes en 1685, les autorités avaient décidé de n'ouvrir les portes du canton qu'aux travailleurs qui pouvaient apporter au pays des connaissances spécifiques, en matière de techniques industrielles notamment. Entre 1811 et 1816, cette sélection ne s'effectue plus de la même manière. En effet, si l'on rencontre encore quelques ouvriers de domaines très spécialisés, comme l'horlogerie, l'imprimerie ou la chimie,

16 Voir à ce propos l'article d'Émile BUXCEL, « Les bonnes surprises du recensement de mai 1798 », dans François FLOUCK *et al.* (éd.), *De l'Ours à la Cocarde. Régime bernois et révolution en Pays de Vaud (1536-1798)*, Lausanne, 1998, p. 199-218, ainsi que la contribution

de Paul-Louis PELET, « L'économie vaudoise à la fin de l'Ancien Régime ou la prospérité sans manufacture », *ibid.*, p. 163-169.

on constate que ces secteurs n'emploient que très peu de migrants. Au contraire, ce sont les professions de l'artisanat qui occupent l'essentiel des expatriés de la commune de Lausanne. Les secteurs socio-économiques les plus concernés par la migration sont, à cette époque, les métiers du cuir, du textile et du bois, qui regroupent à eux seuls plus de la moitié des hommes dont la profession est précisée dans le registre. La différence entre les structures de ces flux migratoires est donc marquante. On peut ainsi supposer que ce sont les propriétaires d'exploitations agricoles de taille modeste, les petits artisans ou les ouvriers du secteur textile qui souffrent le plus d'une situation européenne tendue et qui, jetés par milliers sur les routes par la crise économique et la cherté, sont attirés dans le canton de Vaud, où les campagnes militaires et les mobilisations successives augmentent les besoins d'un certain type de professions. A l'opposé, devant la faible représentation des professions spécialisées dans la capitale vaudoise, nous pouvons supposer que les industries exigeant des connaissances très spécifiques ne se situent pas sur le territoire de Lausanne mais dans les zones périphériques, à l'instar des ateliers que l'on peut rencontrer dans la vallée de Joux, par exemple. Enfin, on constate que les personnes qui n'ont aucune activité lucrative ne sont guère nombreuses dans notre registre, puisqu'elles ne sont que quatre-vingts. Si ce groupe n'est pas fort numériquement (3 % seulement de la communauté étrangère), il n'en constitue pas moins une catégorie socialement importante, puisqu'il est composé de nobles, de pensionnaires, de propriétaires ou de rentiers, des personnes dont l'influence économique et sociale est cruciale et qui développent le statut de Lausanne comme lieu de villégiature et d'étude¹⁷.

L'ORIGINE DES MIGRANTS

L'image que l'on se fait habituellement des migrations du XIX^e siècle est celle de voyageurs traversant les océans pour s'installer dans le Nouveau Monde. Ce type de déplacements a certes pris, durant la deuxième moitié du XIX^e siècle, une importance considérable en Europe. Si des Européens s'installent en Amérique autour de 1800, ces migrations ne sont cependant qu'exceptionnelles et ne s'ouvrent au grand public qu'à partir de 1850. Avant cette date, les mouvements migratoires se déroulaient sur des aires géographiques plus restreintes, à l'échelle du continent. En Suisse, l'immigration a un caractère national, voire régional, qu'Alfred Perrenoud a bien montré dans son article sur la population genevoise. Le phénomène de l'exode rural y joue un rôle important, puisqu'il touche, dans le cas de Genève, près de 30 % de la population immigrée¹⁸. Malheureusement, le registre des étrangers de Lausanne interdit d'appréhender l'ampleur de ce problème, puisque seules les personnes ne possédant pas de bourgeoisie dans le canton sont recensées. Aussi, nos résultats ne traiteront que des migrations inter-cantoniales et internationales, et passeront sous silence une fraction importante de la population migrante de très courte distance.

17 Pour une étude plus approfondie de Lausanne comme lieu de villégiature, voir ROVERE, *L'immigration*, p. 85-89.

18 Alfred PERRENOUD, « La population », dans Anne-Marie PUZ et al., *L'économie genevoise de la Réforme à la fin de l'Ancien Régime, XVI^e-XVIII^e siècles*, Genève, 1990, p. 58.

Les chiffres concernant les migrations inter-cantoniales manquent également de précision, puisque les Municipalités omettent souvent d'enregistrer l'origine d'un arrivant. Au total, ce sont plus de deux cent cinquante personnes, pour qui ce type d'informations n'est pas disponible, soit plus de 12 % de la population étrangère de la capitale. Les chiffres dans ce domaine ne sont donc pas exempts de rectifications. Ils permettent pourtant d'obtenir un ordre de grandeur et de saisir les caractéristiques principales de ce type migration.

Lucienne Hubler observe que, durant la Médiation, « la population 'étrangère' dominante est suisse et surtout bernoise »¹⁹. On constate en effet que, dans notre registre, les déplacements sont majoritairement de très courte distance, puisque près d'un étranger sur cinq provient des territoires limitrophes au canton de Vaud, c'est-à-dire des cantons de Berne et de Fribourg, ainsi que des anciens alliés genevois, neuchâtelois et valaisans. Ce sont les « gens de Berne » qui sont les plus nombreux, car ils représentent à eux seuls près d'un tiers de l'immigration helvétique. L'ampleur de cette immigration bernoise n'a rien d'étonnant : sous l'Ancien Régime déjà, les Bernois composaient la plus grande communauté étrangère du canton de Vaud. Ainsi, malgré la chute de l'ancien ordre des choses et les changements de gouvernement, les réflexes migratoires restent les mêmes et les itinéraires de migration ne se modifient que lentement. Il ne faut toutefois pas négliger l'impact du contexte économique international dans l'établissement d'une population dans le canton de Vaud. En effet, à partir de 1811, on constate que certaines zones de Suisse alémanique établissent d'étroites relations avec le nouveau canton romand. Ce sont les régions du Plateau fortement industrialisées, comme l'Argovie, Zurich ou Saint-Gall, qui fournissent alors d'importants contingents cantonaux. Ayant profité du développement industriel de la fin de l'Ancien Régime, ce sont ces mêmes régions qui souffrent particulièrement du Blocus continental imposé à la Suisse dès 1806. Les ouvriers des cantons industriels sont donc poussés à l'émigration et trouvent refuge, pour un temps du moins, dans les provinces moins prétextées par les mesures de la France, dont le canton de Vaud fait partie. Au total, la migration confédérée touche près de la moitié des mouvements migratoires aboutissant dans la capitale vaudoise.

Au-delà des frontières de la Confédération, on constate que c'est le déplacement de proximité qui draine la plus forte proportion de migrants à Lausanne, puisqu'un étranger sur quatre provient des régions frontalières à la Confédération helvétique. La cartographie des zones de forte affluence dessine donc un arc de cercle autour de la frontière septentrionale et occidentale de la Suisse ; elle passe par le sud de l'Allemagne, l'Alsace, le Jura français, la Savoie et le Piémont, des zones qui entretiennent depuis longtemps des liens commerciaux avec les cantons suisses. Aussi les migrations de voisinage concernent-elles habituellement des populations importantes. Pourtant, certaines zones frontalières se distinguent de ce schéma par leur faible taux de représentation à Lausanne. C'est notamment le cas du Jura français dont les ressortissants ne constituent

¹⁹ HUBLER, « Immigration et émigration », p. 285.

que 3% de la population française, soit cinq fois moins que les Alsaciens. Nous pouvons donc supposer que le développement industriel de la vallée de Joux ou de la région de Vallorbe incite les Jurassiens à rester proches de leur lieu d'origine, tandis que l'exode rural se porte plus facilement sur Genève que sur Lausanne.

En conséquence, la migration de voisinage est largement majoritaire dans le cas de Lausanne, plus de 72% de la population étrangère provenant de territoires suisses ou directement limitrophes à la Confédération. Néanmoins, les mouvements de plus longue haleine sont loin d'être négligeables, les déplacements sur une distance de 500 à 1000 kilomètres touchant encore près d'un migrant sur quatre. Il nous faut distinguer ici entre les différentes régions concernées par ce type de mouvement. En effet, si la distance est le facteur central favorisant l'arrivée d'une certaine population dans le cercle de Lausanne, le développement du réseau routier et des infrastructures relatives au voyage n'est pas à négliger. Ainsi, ce sont surtout des territoires appartenant à la République française ou des États de la Confédération du Rhin que proviennent les expatriés de moyenne à longue distance. On peut toutefois s'interroger sur ces déplacements qui s'éloignent des schémas migratoires rencontrés jusqu'alors. Le déplacement de courte à moyenne distance permet en effet une expatriation temporaire et un retour relativement aisé au pays. À l'opposé, une migration effectuée sur une telle distance demande une toute autre approche, du fait de « la nature même des choix qu'implique la volonté de migrer à grande distance, des démarches administratives à entreprendre, souvent de la préparation technique et linguistique à acquérir [...], et de surcroît, [de] la charge des frais de déplacement »²⁰.

Ce périple ne s'entreprind pas à la légère et ne se prévoit que sur une durée relativement longue. Si un retour au pays est envisagé, il ne peut intervenir avant un intervalle de plusieurs années. Par conséquent, cette migration revêt un caractère définitif que les mouvements de voisinage n'avaient pas ; elle ne peut être décidée que lorsque la situation est d'une gravité telle que l'abandon du pays de résidence est considéré comme une solution. La période 1811-1816 présente, par certains aspects, un contexte de ce type pour plusieurs régions d'Allemagne. Accablés par les crises économiques, le Blocus continental et la hausse du prix du blé, les États du nord de l'Allemagne doivent, en outre, subir le passage des troupes impériales en route pour la Russie en 1812, ainsi que les campagnes militaires de la fin de la Médiation. Autant de raisons qui peuvent pousser les populations à sortir des itinéraires migratoires habituels et à trouver asile dans des territoires plus éloignés.

Si la migration de moyenne distance garde donc les caractéristiques d'un déplacement économique, ce n'est plus forcément le cas du déplacement de très longue distance. En effet, on constate, au travers de notre registre, que plus le pays de départ est éloigné, plus la classe sociale du migrant est élevée. Or, si les expatriations de moyenne distance conservaient un aspect

20 Pierre GEORGE, *Les migrations internationales*, Paris, 1976, p. 30.

alimentaire, les migrants indiquant encore une profession et un employeur sur la commune de Lausanne, ce n'est plus le cas lors des migrations de plus de 1000 kilomètres. Les communautés anglaises ou russes sont ainsi composées presque exclusivement de riches oisifs, de nobles ou de rentiers. Le mouvement sur une longue distance n'est donc pas offert à tout le monde mais reste, durant ces cinq années, le privilège des classes aisées et de quelques désespérés isolés. Ce n'est que dans le courant du XIX^e siècle que ces mouvements migratoires vont se démocratiser et que de véritables réseaux vont voir le jour, permettant aux classes populaires d'Europe d'aller chercher fortune dans le Nouveau Monde.

Alfred Perrenoud affirmait que, dans le cas genevois, l'immigration avait un caractère régional très marqué²¹. Si nous ne pouvons estimer ici la proportion de l'exode rural dans les arrivées à Lausanne, nous observons que cet aspect ne se retrouve pas totalement dans le cas vaudois. Le mouvement se déroule certes, dans plus de 70% des cas, d'un pays au pays immédiatement voisin. Pourtant, la migration à moyenne distance forme une part non négligeable de la population étrangère de Lausanne, en fournissant un quart des expatriés qui résident dans la commune durant notre période. Aussi, il nous faut élargir ici la définition d'Alfred Perrenoud et supposer que l'agglomération lausannoise est au centre de mouvements de courte à moyenne distance, puisque près de 97% des déplacements se déroulent sur une aire relativement réduite.

DIFFÉRENCE SELON LES SEXES

Nous avons tenté, au cours du présent article, de définir quelques grands traits caractéristiques de la population migrante lausannoise au début du XIX^e siècle. Nous l'avons vu, cette communauté étrangère est majoritairement composée d'hommes. Les particularités évoquées plus haut sont donc, par conséquent, essentiellement masculines. Or, la migration peut revêtir des aspects très différents selon les sexes. Il s'agit ici de nous attarder sur les spécificités de la migration des femmes.

En premier lieu, il nous faut souligner que le mouvement féminin se porte sur des distances bien moins importantes que chez les hommes. En effet, les autorités des espaces urbains, craignant qu'un afflux de main-d'œuvre étrangère ne crée une concurrence préjudiciable aux autochtones, mettent en place des mesures qui préviennent l'installation des migrants sur leur territoire. En conséquence :

Pour beaucoup d'hommes, la migration signifiait un départ au-delà des frontières du pays, alors que pour les femmes, la capacité d'absorption de la main-d'œuvre féminine par le monde urbain du pays signifiait que la migration pouvait se faire dans un espace géographique plus restreint sans que doive être nécessairement quitté le cadre régional large²².

21 Selon Perrenoud, au milieu du XVII^e siècle à Genève, « la population s'alimente presque exclusivement dans son bassin naturel. Sur dix migrants, sept ont fait moins de 25 km pour venir à Genève ». PERRENOUD, « La population », p. 58.

22 Anne-Lise HEAD-KÖNIG, « Les apports d'une immigration féminine traditionnelle à la croissance des villes de la Suisse. Le personnel de maison féminin (XVIII^e – début du XIX^e siècle) », dans *RSH* 49, 1999, p. 49.

Les femmes ont donc un accès plus large à l'emploi dans leur zone d'origine que leurs homologues masculins. Ainsi la majorité des déplacements féminins se déroulent-ils dans le cadre de la Confédération, puisque plus du 70 % des femmes non-vaudoises de Lausanne sont d'origine suisse. Plus encore que chez les hommes, ce sont les déplacements de voisinage qui ont la faveur des migrantes, puisque les ressortissantes du canton de Berne et des territoires romands représentent 68 % de la population migrante féminine. Chez les femmes, l'immigration s'apparente donc pour beaucoup à de l'exode rural. Au-delà d'un cercle d'une centaine de kilomètres autour de la capitale vaudoise, le nombre d'expatriées décroît rapidement et, si les Françaises, les Allemandes et les Italiennes forment encore le 15 % des femmes étrangères de Lausanne, la proportion de mouvements de plus de 500 kilomètres tombe à environ 5 % de la population féminine totale. Nos données rejoignent donc l'opinion d'Alfred Perrenoud qui estime que l'immigration féminine a « un caractère très régionalisé. Les femmes viennent plus souvent des campagnes voisines que les hommes et franchissent des distances moindres. »²³

Si nous pouvons remarquer de nettes différences entre les aires de recrutement des hommes et des femmes, nous découvrons également des dissimilarités, en ce qui concerne les populations concernées par la migration. Nous l'avons vu, chez les hommes, les personnes dans la force de l'âge composaient près du 90 % de la population migrante ; la proportion des autres âges de la vie était presque négligeable. Chez les femmes, il semble que la population se répartisse de manière plus régulière sur la pyramide des âges, que l'évolution se fasse de manière moins brusque et procède davantage d'un mouvement naturel et graduel. La population migrante féminine est certes composée en majorité de femmes jeunes. Toutefois, le nombre de fillettes et de personnes âgées n'est pas aussi faible que chez les hommes, puisque ces classes d'âge représentent encore près du 17 % des femmes étrangères (contre moins de 5 % chez les hommes). On peut dès lors supposer que la migration féminine à vocation économique touche des domaines dans lesquels une formation professionnelle — un apprentissage par exemple — est inutile. Les petites filles sont plus nombreuses à migrer, puisqu'elles commencent à travailler plus tôt que les garçons. De même, le nombre de femmes âgées en déplacement est élevé, car elles ne cessent leur activité professionnelle qu'à un âge avancé. Les hommes œuvrent dans des domaines socio-économiques plus exigeants physiquement. Ils ne peuvent ainsi occuper ce type d'emplois que durant quelques courtes années, contrairement aux femmes, dont les emplois s'exercent sur le long terme. Il faut souligner encore que les hommes se voient proposer bien plus de débouchés professionnels que les femmes, comme le révèle Anne-Lise Head-König :

Les hommes pouvaient compter sur une plus grande diversité des options professionnelles et spatiales de travail tant en ce qui concernait le service étranger, l'emploi — temporaire — dans les régions agraires, la migration professionnelle des spécialistes, la migration artisanale, industrielle ou de service vers les villes européennes, etc. Les femmes

23 PERRENOUD, « La population », p. 58.

qui migraient, au contraire, se voyaient confrontées à des débouchés restreints [...]. Dans l'espace suisse, c'est majoritairement vers les villes qu'elles trouvaient à s'employer et essentiellement dans le secteur des services où les emplois de domestiques disponibles étaient nombreux²⁴.

Ce manque de débouchés au niveau professionnel est flagrant dans notre registre. Si l'on rencontre un certain nombre de femmes étrangères occupées dans l'artisanat (textile, cuir) ou dans le commerce, la population féminine étrangère est surtout concentrée dans le secteur de la domesticité, qui occupe plus de la moitié des femmes. Comment expliquer un tel afflux de domestiques, de bonnes ou de servantes ? Il semble que la demande de personnel de maison se fasse plus forte, à partir du XVIII^e siècle, à mesure que la société vaudoise s'embourgeoise. La désaffection des bourgeoises face à cette condition se faisant plus marquée au fil du temps, on recrute pour les remplacer des immigrés qui comblent ainsi les vides laissés par la main-d'œuvre du lieu. En conséquence, les étrangères remplissent une fonction économique centrale et « la présence de domestiques immigrées était ressentie comme un élément essentiel du bon fonctionnement de l'économie urbaine et du mode de vie bourgeoisial »²⁵.

Aussi, en dépit des différences structurelles que l'on peut rencontrer entre les migrations masculines et féminines, il semble qu'hommes et femmes répondent au même besoin et à la même attente des autorités vaudoises. Il s'agit avant tout de combler les lacunes professionnelles laissées par la population lausannoise, tout en évitant autant que faire se peut une concurrence directe entre les Vaudois et les migrants. Toutefois, il nous faut rappeler ici que nous n'avons pu étudier, dans le cadre de notre travail, qu'une partie de la population migrante féminine. En effet, les cas recensés dans le registre des étrangers de Lausanne ne concernent que des immigrées se déplaçant seules, sans leur père ou leur mari. Aussi, certains comportements migratoires ont pu être modifiés par le fait que ces femmes n'étaient pas accompagnées d'hommes. Toutefois, si certaines corrections quantitatives peuvent être effectuées, il semble que les chiffres de notre registre correspondent de manière générale à ceux d'Anne-Lise Head-König ou d'Alfred Perrenoud, notamment.

En guise de conclusion, il convient de rappeler que si le canton de Vaud fait figure, durant la période qui nous intéresse, de havre de tranquillité et de paix au sein d'une Europe troublée, il n'en reste pas moins une terre d'exil. En effet, si les flux de l'immigration semblent importants, ils ne parviennent toutefois pas à compenser les départs, nombreux en ce début du XIX^e siècle. Selon Lucienne Hubler :

Il faut alors supposer que [entre 1803 et 1817] le bilan migratoire est fortement négatif, en d'autres termes, que les Vaudois ayant quitté leur canton ont été plus nombreux que les étrangers qui s'y sont installés²⁶.

24 HEAD-KÖNIG, « Les apports », p. 49.

25 *Ibid.*

26 HUBLER, « Immigration et émigration », p. 284.

La ville de Lausanne ne fait donc pas figure d'exception, durant ces quelques années, mais participe à un vaste réseau d'échanges et de mobilités qui ne va faire que croître au cours du XIX^e siècle et qui se poursuit encore de nos jours.

